

Avril 2018

N° 29

COMMUNE DE LE HORPS

# FLASH INFOS



## Pâques à la cantine



### LE CHIFFRE DU MOIS

Nombre de repas servis à la  
cantine en Mars 2018

**515**

# COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

**REUNION DU 12 DECEMBRE 2017**

## **Contrat d'assurance statutaire 2019 :**

Souscription auprès du CDG 53 pour le compte de la collectivité des contrats d'assurances auprès d'une entreprise agréée.

## **Location logement communal 18 Rue des Forges :**

Logement loué par Monsieur Martial BOURREAU à compter du 02 Janvier 2018 pour un montant de 320 € par mois.

## **Projet du programme local de l'habitat (2018-2023) de Mayenne Communauté :**

« Mayenne Communauté » comptant plus de 30 000 habitants est dans l'obligation d'élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour répondre aux exigences de la Loi de Mobilisation pour le logement et de lutte contre les exclusions, du 25 mars 2009.

Lors de sa séance du 25 février 2016, le Conseil Communautaire a acté l'élaboration d'un nouveau PLH en accompagnement de sa réflexion SCOT- PLUi qui a été lancée dès 2016 dans le cadre du marché de la révision du Scot et de l'élaboration du PLUI.

Les étapes de la démarche du PLH, menées en 2017, ont été les suivantes :

Un diagnostic du territoire réalisé en interne (mars)

Un document d'orientations : définition des objectifs de production en logements à l'horizon 2023 et des orientations pour la politique de l'habitat (mai)

Un programme d'actions (septembre)

Une enquête du foncier mobilisable (octobre)



## **Les enjeux définis dans le diagnostic**

A partir du diagnostic, 5 enjeux ont été définis :

- Le développement d'une politique de logements, d'équipements et de services favorables à l'attractivité du territoire en particulier pour les jeunes ménages avec enfants.
- L'adaptation du parc des logements à l'évolution du profil des ménages (notamment avec le vieillissement de la population et la diminution de la taille des ménages).
- La rénovation, le renouvellement du parc et la mobilisation du foncier en centre-ville / bourg
- La pérennisation des réponses à destination des publics spécifiques.
- La mise en œuvre d'une gouvernance renouvelée pour le PLH et la réflexion sur la gestion de la demande locative sociale et des attributions en lien avec les évolutions de loi Egalité et Citoyenneté.

## **Les éléments de synthèse du document d'orientations**

### **Les orientations qualitatives pour la politique de l'habitat**

A partir des cinq enjeux issus du diagnostic qui guident les priorités du nouveau PLH, quatre orientations ont ainsi été retenues :

Orientation 1 : Développer un habitat répondant aux besoins des ménages dans leur diversité

Orientation 2 : Conforter les centres-bourgs et l'attractivité du parc existant

Orientation 3 : Assurer les réponses aux différents besoins des populations spécifiques

Orientation 4 : Suivre et mettre en œuvre la politique de l'habitat, avec des moyens et des partenariats adaptés.

### **Les objectifs de production en logements**

Sur les 6 ans du PLH 2018 – 2023, l'offre nouvelle est estimée à 1 000 logements (soit 167 logements par an) avec un objectif de remobilisation du parc vacant à hauteur de 10 % de cette nouvelle offre (soit une remise sur le marché de 17 logements vacants par an).

Les objectifs qualitatifs de cette nouvelle offre sont les suivants :

15 % en locatif social

30 % en accession sociale (PSLA, PTZ)

et le reste (55 %) en marché libre.

Ces objectifs ont été déclinés par commune en fonction de leur typologie et suivant l'armature urbaine de Mayenne Communauté.

### **L'enquête du foncier mobilisable**

Pour répondre à l'objectif d'une offre nouvelle de 1 000 logements sur 6 ans (2018 – 2023), le service Urbanisme de Mayenne Communauté a établi avec les élus des communes des cartes du foncier mobilisable de leur centre ville / bourg, voire de certains hameaux.

Le foncier total constructible des communes répondrait aux objectifs du PLH en permettant théoriquement la construction de 3 563 logements, dont :

- 2 321 en extension urbaine

- 704 en densification des zones urbaines

- 538 en lotissements en cours de commercialisation.

### **Le programme d'actions**

Un programme de 16 actions a été défini sur la base des 4 orientations définissant la politique de l'habitat de Mayenne Communauté.

Ces actions permettent, entre autres, de soutenir les porteurs de projets et associations :

**aide financière et technique aux communes axée principalement sur des projets en centre bourg** pour l'acquisition du foncier, la réalisation d'études urbaines et le suivi de maîtrise œuvre, la construction et réhabilitation de leur parc locatif à vocation sociale, la démolition de logements

**aide financière aux bailleurs sociaux** pour des opérations de construction et réhabilitation de logements

**aide financière et technique aux propriétaires du parc privé** pour l'amélioration de leur logement que ce soit au niveau de l'énergie, de l'accessibilité ou de l'habitat indigne et dégradé

**aide financière aux associations œuvrant** dans le domaine de l'habitat.

Le service Urbanisme assurera également une partie des actions pour :

répondre aux besoins des populations spécifiques (personnes âgées, jeunes, gens du voyage, ménages en difficulté sociale)

assurer le suivi et l'animation du PLH auprès des différents partenaires

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - exercice 2016 :**

Le conseil municipal accepte le rapport d'assainissement collectif de l'année 2016 tel que présenté.

### **Acquisition d'un matériel alternatif au désherbage chimique : balayeuse équipée d'un balai désherbeur :**

Cette acquisition est faite en commun avec la commune de CHAMPEON favorisant ainsi la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Monsieur le Maire présente deux devis pour cet achat. Un devis de l'entreprise DOUILLET d'un montant de 12 085 euros HT soit 14 502 euros TTC. Un devis de l'entreprise ESCOMEL d'un montant de 12 480 euros HT soit 14 976 euros TTC. Monsieur le Maire précise que la commune de LE HORPS procéderait à l'achat, bénéficiant du FCTVA et la commune de CHAMPEON participerait à cet achat à hauteur de 50% du prix HT, déduction faite de la subvention attendue de l'Agence de l'Eau. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

Acceptent le devis de l'entreprise DOUILLET d'un montant de 12 085 euros HT soit 14 502 euros TTC pour l'achat d'une balayeuse équipée d'un balai désherbant BEMA KOMMUNAL 600. Acceptent le plan de financement précité, soit l'achat effectué par la commune de LE HORPS, bénéficiant du FCTVA et la commune de CHAMPEON participant à cet achat à hauteur de 50% du prix HT, déduction faite de la subvention attendue de l'Agence de l'Eau. Autorisent le Maire à signer la convention à établir entre les 2 communes.

### **Création d'un site internet satellite de la commune avec Mayenne Communauté :**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal la création d'un site internet, permettant de promouvoir l'image de la commune ainsi que de développer les relations et les échanges d'informations entre la commune et les administrés, entreprises ou collectivités. Il indique que des communes de Mayenne Communauté ont développé leurs sites internet satellites, sur la base du site internet de Mayenne Communauté. Le développement d'un site internet satellite coûte 350 euros TTC (une fois), auquel il faut ajouter l'achat d'un nom de domaine, soit 15 euros par an. L'hébergement est pris en charge par Mayenne Communauté mais les communes sont propriétaires de leurs sites et ont à charge leurs mises à jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :  
Décident de créer un site internet satellite de la commune, sur la base du site internet de Mayenne Communauté pour un montant de 350 euros TTC pour le développement et 15 euros par an pour l'achat du nom du domaine, l'hébergement étant pris en charge par Mayenne Communauté.  
Chargent Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### ***REUNION DU 23 JANVIER 2018***

#### **Reconduction de la baisse des loyers commerciaux : supérette et salon de coiffure :**

En référence à la délibération du 10/02/2015 relative à la baisse des loyers commerciaux de la supérette et du salon de coiffure. Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire la baisse des loyers commerciaux comme suit :

**Supérette** : reconduction de la baisse du loyer commercial de 150.00 € par mois à compter du 01/01/2018 et ce, jusqu'au 01/06/2020,

**Salon de coiffure** : reconduction de la baisse du loyer commercial de 70.00 € par mois du 01/01/2018 jusqu'au 01/06/2020.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide :

D'accepter les reconductions de baisse des loyers commerciaux telles que présentées et charge Monsieur Le Maire d'appliquer la présente décision.

#### **Diagnostic installation électrique des logements communaux :**

Obligation depuis le 1er Janvier 2018. Sera effectué dans les logements au changement des locataires.

### **Adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement :**

L'équipe du CAUE dispose de compétences dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et se tient à la disposition des collectivités en termes d'aménagement et de mise en valeur du cadre de vie (études de faisabilité, d'études urbaines et paysagères...). Le montant de la cotisation s'élève à 68,60 € TTC pour l'année 2018.

### **Cotisation AMF :**

Le montant de la cotisation à l'Association des Maires de France est de 214.75 € pour l'année 2017.

### **Demande de subvention exceptionnelle de l'association de tennis de table :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association Tennis de Table pour une demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'une nouvelle table de ping-pong et un marqueur de score pliable. Le conseil municipal décide de procéder à l'achat au nom de la commune d'une table de ping-pong et d'un marqueur de score pliable pour un montant total de 1 079.99 € TTC.

### ***REUNION DU 26 FEVRIER 2018***

### **Approbation du compte de gestion 2017 :**

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur de la commune n'appellent ni réserve ni observation et sont approuvés par le conseil municipal.

### **Approbation du compte administratif 2017 :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les décisions modificatives de l'exercice 2017 et après avoir approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2017, le compte administratif approuvé.

### Attribution des subventions communales 2018 :

Associations	Subventions votées
Tennis de table (22 licenciés)	500.00 €
Comité des fêtes	1 900.00 €
US Le Horps (44 licenciés)	1 300.00 €
Basket (80 licenciés)	2 500.00 €
Rallye des copains du terrier	230.00 €
C.A.C.H - tir à l'arc (11 licenciés)	300.00 €
Pédale Horpéenne (15 licenciés)	320.00 €
FDGDON	199.51 €
ADMR	570.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 819.51 €</b>

Les frais de transport occasionnés par la piscine ainsi que les entrées pour l'APEL seront pris en charge par la commune.

### **Participation au financement de l'école privée Saint Louis :**

Le commune s'engage à verser une participation forfaitaire de 500 € par enfant pour l'année civile 2018. L'effectif étant de 89 enfants inscrits, la commune versera à l'OGEC la somme totale de 44 500.00 € échelonnée en 12 versements mensuels.

### **Cotisation AMF :**

Le montant de la cotisation à l'Association des Maires de France est de 212.86 € pour l'année 2018.

### **Participation au financement du poste de secrétaire de l'ADMR - année 2018 :**

Pour l'année 2018, le montant de cette participation est fixée à 2 095.00 €.

### **Zone d'activités : Dissolution du budget :**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur le Receveur relative à la dissolution du budget « zone d'activités » du fait du transfert de la zone d'activités à Mayenne Communauté au 1er Janvier 2016.

## **Lotissement du sentier : Location à titre précaire de la 2ème partie :**

2 Ha 50 seront mis à disposition à titre précaire à l'EARL LENOURRY pour la période du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2019.

## **Mayenne Communauté : Adoption du pacte financier, fiscal et solidaire (2017-2020) :**

Depuis la fusion des Communautés de Communes du Pays de Mayenne et de Le Horps-Lassay au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le groupe solidarité a été missionné pour élaborer un projet de pacte financier, fiscal et solidaire.

Ce document constitue un outil de gouvernance pour le territoire de Mayenne Communauté. Ce pacte retrace essentiellement des relations financières existantes ou futures entre Mayenne Communauté et ses Communes membres. Il s'inscrit dans une démarche de stratégie territoriale et de cohésion pour faciliter le « faire ensemble » de notre bloc communal. Cet objectif s'avère d'autant plus prégnant au moment où notre territoire est engagé :

- dans une réflexion sur l'aménagement de celui-ci avec trois documents réglementaires (SCOT, PLUI, PLH)
- dans la préparation d'un projet de territoire propre à Mayenne Communauté
- et dans un contexte financier de plus en plus contraint avec notamment le nouvel effort demandé par l'Etat aux Collectivités.

Ce pacte présente une nouvelle façon d'envisager la solidarité au sein de Mayenne Communauté en développant une péréquation interne entre les Communes.

Ce pacte financier, fiscal et solidaire de Mayenne Communauté s'articule autour de 4 leviers :

### **1) Levier organisationnel**

- Mutualisation

Mayenne Communauté : actrice pour de nouveaux soutiens financiers aux Communes.

### **2) Levier transfert de charges**

- Evaluation des transferts de charges et fixation des attributions de compensation

### **3) Levier fiscal**

- Protocole de neutralisation fiscale et budgétaire
- Reversements de fiscalité

### **4) Levier péréquation**

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
- Fonds de concours communautaires

Ce pacte vise à faire vivre la solidarité nécessaire entre le projet communautaire et la cohésion des 33 Communes de Mayenne Communauté.

En résumé, 21 Communes seront exclusivement bénéficiaires dans la mise en œuvre du pacte tandis que les 12 Communes qui disposent d'une zone d'activités aménagée et financée par Mayenne Communauté, seront à la fois bénéficiaires et contributrices. Ce pacte forme un tout et son application ne peut pas être partielle. C'est une première version qui constitue un cadre et un support qui évoluera afin d'éviter de recréer d'autres dispositifs de solidarité. Lors de sa séance du 23 novembre dernier, le conseil communautaire a adopté ce pacte à l'unanimité. Comme tout pacte, il est nécessaire de consulter l'ensemble des conseils municipaux de Mayenne Communauté avant sa mise en application. En conséquence, ce pacte nécessite d'être adopté par la majorité des Communes membres de Mayenne Communauté et à l'unanimité des Communes à la fois bénéficiaires et contributrices. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le pacte de solidarité joint en annexe,
- et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.

## Mayenne Communauté : chantier « argent de poche » :

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à la nouvelle édition « opération argent de poche ». L'objectif de cette initiative est de permettre à des jeunes de 16 à 18 ans de travailler l'été au sein des différentes communes de Mayenne Communauté au travers de la mise en place de travaux d'intérêt général. Proposition est faite d'accueillir 5 jeunes l'été prochain pour réaliser des travaux de peinture et le tri des archives communales. La rémunération sera prise en charge par Mayenne Communauté ; la commune assurera l'encadrement, la gestion administrative, la mise à disposition du matériel, de moyens humains ainsi que des vêtements de travail.

### **REUNION DU 20 MARS 2018**

Subvention communale La Gaule Ribayenne : Une subvention de 130 € pour l'année 2018 a été attribuée.

Vote des taxes directes locales :

Monsieur Le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018, comme suit :

## Vote des budgets primitifs 2018 :

Budget général « Commune » : Ce budget s'équilibre à 739 336.38 € en section de fonctionnement et à 491 140.06 € en section d'investissement.

Budget annexe « Assainissement » : Ce budget s'équilibre à 126 377.95 € en section de fonctionnement et à 134 817.98 € en section d'investissement.

Budget annexe « Lotissement du Sentier » : Ce budget s'équilibre à 93 700.44 € en section de fonctionnement et à 90 695.44 € en section d'investissement.

## Affectation des résultats 2017 aux budgets primitifs 2018 :

Affectation du résultat 2017 au budget général commune 2018 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 de 141 068.28 €. En réserve (compte 1068) = + 134 014.90 €. En report à nouveau (compte 002) = + 7053.38

Affectation du résultat 2017 au budget primitif assainissement 2018 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 de 107 127.95 €. En report à nouveau (compte 002) = + 107 127.95 €

Affectation du résultat 2017 au budget primitif « Lotissement du Sentier » 2018 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne rien reporter.

<i>Libellés</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2018</i>	<i>Taux de référence communaux 2018</i>	<i>Taux appliqués par décision du conseil municipal</i>	<i>Produit voté par le conseil municipal</i>
<b>Taxe habitation</b>	546 553.00 €	14.37 %	<b>14.37 %</b>	80 429.00 €
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	402 199.00 €	25.75 %	<b>25.75 %</b>	105 369.00 €
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	153 774.00 €	42.80 %	<b>42.80 %</b>	66 511.00 €
<b>Total</b>	<b>1 102 526.00 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>252 309.00 €</b>

**Rénovation du logement 14 bis Rue des Forges : signature d'une convention avec l'association Synergie :**

Monsieur Patrick SOUTIF, 3<sup>ème</sup> adjoint, donne lecture de la convention « Soutien à la montée en compétences du Conseil Municipal et ses agents » proposée par l'association Synergie, prévue pour une durée de 4 jours.

Les principaux objectifs de cette convention sont les suivants :

De faire un état des lieux des besoins d'amélioration en matière thermique, de confort, de qualité de l'air, du suivi des règlementation, afin d'éviter l'inefficacité humaine et financière,

De définir un cahier des charges afin d'atteindre les objectifs et d'être en capacité d'exiger un résultat,

De suivre le chantier, grâce aux exigences du cahier des charges.

En contrepartie, la commune s'engage à verser une contribution de 1 800.00 € TTC pour les 4 jours.

**Vente de la débroussailleuse MC CONNEL :**

En vue de l'acquisition en commun d'une débroussailleuse, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil de vendre la débroussailleuse de la marque MC CONNEL MAG 460, acheté en 2001, pour un montant de 2 500.00 € TTC (estimation faite par deux concessionnaires). Il précise qu'un acheteur est intéressé par ce type de matériel au prix proposé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte de vendre la débroussailleuse MC CONNEL MAG 460 pour un montant de 2 500.00 € TTC.

**Acquisition d'une débroussailleuse en commun avec la commune de CHAMPEON :**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la proposition de faire l'acquisition d'une débroussailleuse KUHN 5050 PA, en commun avec la commune de CHAMPEON pour un montant de 21 100.00 € HT. Il précise que la commune de CHAMPEON procéderait à l'achat du matériel et que la commune de LE HORPS s'engage à verser une participation à hauteur de 60 %, soit 12 660.00 € HT. A cette participation, il conviendra de partager les frais d'entretien liés à son utilisation. Après en avoir discuté, le conseil municipal :

Accepte de mutualise l'achat d'une débroussailleuse KUHN 5050 PA avec la commune de CHAMPEON. Accepte de participer à cet achat à hauteur de 60 % soit 12 660.00 € HT. Autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention afin de définir, les modalités d'entretien du matériel avec la commune de CHAMPEON. Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.



# CANTINE

Depuis la rentrée des vacances d'hiver 2018, une nouvelle organisation a été mise en place. Le personnel en charge de la cantine, Nathalie FOUCHER et Blandine POTTIER, mettent un point d'honneur sur le bien-être de l'enfant et l'animation lors de la pause méridienne.

Les enfants mangent en petit groupe de quatre afin de leur permettre de discuter entre eux dans le calme.

Nathalie et Blandine ont mis en place l'animation « Objectif autonomie », un enfant par table porte le badge. Celui-ci est « Responsable » et a des missions qui lui sont confiées. Chaque jour, le « Responsable » change. Les missions peuvent évoluer selon les bilans faits avec les enfants.

Le mardi 03 avril 2018, les animatrices proposaient une animation sur le thème de Pâques. Les tables de la cantine étaient décorées d'une nappe blanche, de serviettes de table originales et bien entendu, de chocolats de Pâques. Pour conclure ce repas, les enfants se sont mis en scène et nous ont chanté plusieurs chansons de leurs répertoires.

En attendant le beau temps, les jours de pluie sont l'occasion de prendre un peu plus de temps après le repas pour faire des petits jeux de rôle, des sketches, raconter une blague...



## RESTAURANT SCO- LAIRE LE HORPS



Aujourd'hui, je suis le  
« RESPONSABLE » de ma table. De-  
main, un camarade aura ce rôle.

Plusieurs missions me sont confiées :  
Rappeler à mes camarades de ma table que :

1. Nous mangeons dans le calme,
2. Nous mangeons proprement,
3. Nous ne nous déplaçons pas dans la cantine
4. Nous laissons une table propre.

→ A la fin du repas, le responsable devra  
emmener les couverts et les déchets de sa  
table au lieu de dépôt.



# ALSH ETE

L'accueil de loisirs été se déroulera du **lundi 09 juillet au vendredi 03 août 2018**.

Le thème sera « **Les chevaliers au Moyen-âge** » avec une grande sortie au **Puy du Fou**.



Les enfants seront répartis en deux tranches d'âges, les plus jeunes de 3 à 6 ans et les plus grands de 7 à 12 ans.

Sous le regard de la Directrice, Blandine POTTIER, des animateurs BAFA accompagneront vos enfants dans leur quotidien à l'accueil de loisirs.

En fin de mois, notre structure rencontrera l'accueil de loisirs de CHARCHIGNE pour un inter-centres sur le thème des Arts de rue. Structure gonflable, spectacles, jeux... seront organisé sur le site de CHARCHIGNE.

Pour nous y rendre, nous emprunterons la calèche du poney club du Boulay conduit par son gérant.

En ce qui concerne les mini-camps, sous la responsabilité de Nathalie FOUCHER, deux seront organisés au **Camping de ST LEONARD DES BOIS**. Le groupe des 6 – 8 ans du lundi 09 au mercredi 11 juillet et les 9 – 12 ans, du lundi 16 au vendredi 20 juillet. Avec au programme, accrobranches, équitation, canoé kayak, randonnées, jeux de piste, piscine...

Pour les plus jeunes, un mini-camp poney club est organisé avec le couchage sur le site de l'accueil de loisirs.

Une **réunion d'information puis d'inscription sera organisée VENDREDI 1<sup>er</sup> JUIN 2018** au foyer communal (cantine) de LE HORPS à **20h30**.

Le personnel de la structure est à votre écoute.

A bientôt.

L'Equipe d'animation.

# Communiqué de la Gendarmerie



Concernant la délinquance locale, nous constatons depuis quelques mois une recrudescence des vols par ruse commis au préjudice des personnes âgées. Nous recensons principalement deux types d'agissements : ceux des faux agents (agents ERDF, syndicat des eaux, techniciens en téléphonie, la poste..... ) et surtout ceux avec des vendeurs au démarchage (calendriers, fleurs, cartes de Lourdes, ..... ). La manière d'opérer des malfaiteurs est bien souvent la même. Ces derniers ciblent leurs victimes, (octogénaires vivant seules en maison individuelle). Généralement, deux démarcheurs se présentent au domicile de la victime proposant avec insistance, en échange d'un peu de monnaie des cartes de Lourdes ou des calendriers. Les victimes bien souvent intimidées et démunies face à la menace, cèdent puis sont suivies jusqu'au lieu, meuble, tiroir, renfermant le porte monnaie ou l'argent, pour se voir subtiliser les valeurs détenues. Prises par un sentiment de culpabilité, les personnes lésées hésitent bien souvent à en parler à leurs enfants ou à alerter la gendarmerie.

Les seniors de part leur fragilité sont plus exposés à la lâcheté et la ruse de certains agresseurs. Face à ce phénomène quelques conseils pratiques pour se prémunir de ces actes malveillants :

- Faites installer sur votre porte un oeillet et un entrebâilleur ( ceci évite le blocage de la porte avec le pied, pour vous éviter de la refermer) .
- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf, veuve madame ».
- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.
- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.
- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte. Privilégiez l'ouverture d'une fenêtre pour vous adresser à lui.
- Si un visiteur se présente sans rendez vous comme un agent du gaz, de l'électricité, de la poste ou tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle.
- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.
- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant ou lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter la gendarmerie ou votre mairie.
- Sans parler de système d'alarme ou d'installation très onéreuse par des sociétés spécialisées, il existe des caméras fictives très dissuasives pour un coût allant de 6 à 15€.

Dans le cadre des Opérations tranquillité vacances, les vacanciers peuvent signaler leur absence auprès de la gendarmerie. Outre les vacances scolaires, ce service gratuit s'applique toute l'année. Les gendarmes effectueront alors, à l'occasion des patrouilles, plusieurs passages au domicile des intéressés, en vérifiant l'intégralité de la résidence en général et des issues en particulier.

L'imprimé de demande individuelle est téléchargeable sur le site [www.referentsurete.com](http://www.referentsurete.com) rubrique Fiches

**Lorsque vous êtes victimes, déposez plainte systématiquement, préservez les traces et indices avant l'arrivée des enquêteurs, alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.**



# Don d'organes et de tissus



## Tous concernés

En vertu du principe de solidarité qui fonde notre lien social, en France, chacun d'entre nous est présumé être donneur d'organes et de tissus.

C'est ce que l'on appelle le **consentement présumé**. Cependant le prélèvement des organes et tissus ne peut pas se faire sur une personne qui s'y est opposée de son vivant. Ainsi, si une personne est opposée à un tel prélèvement, elle peut exprimer ce refus de son vivant, à titre principal, en s'inscrivant sur le registre national des refus. Elle peut aussi en informer ses proches par écrit ou par oral afin qu'ils fassent valoir cette opposition auprès de l'équipe médicale au moment d'un décès rendant envisageable un prélèvement d'organes et de tissus.

Porter sur soi une carte d'ambassadeur du don d'organes permet d'affirmer sa volonté.

### Contact :

FRANCE ADOT 53 – BP 90634 – 53006 LAVAL CEDEX

Tel/Rep : 02.43.90.68.10

Courriel : [franceadot53@orange.fr](mailto:franceadot53@orange.fr)

[www.france-adot.org](http://www.france-adot.org)



Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

Je sais que la Loi fait de chaque Français un donneur présumé, mais par ce document en date du \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_, j'affirme ma volonté de donner mes organes et tissus après décès et j'en ai informé mes proches.

 **Signature :**

*La loi de modernisation de notre système de santé (n°2016-41 du 26 janvier 2016) renforce le principe du consentement présumé du don d'organes. Elle précise les modalités de refus du prélèvement et clarifie le rôle des proches.*

# FIBRE OPTIQUE

**La fibre optique arrive sur la commune :  
L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement**

## Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.

Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ....

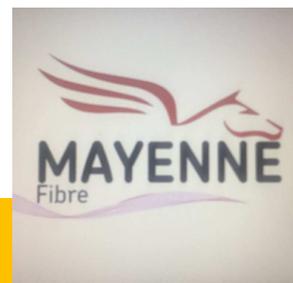
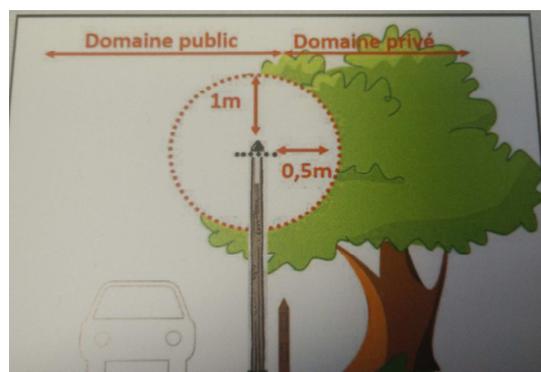
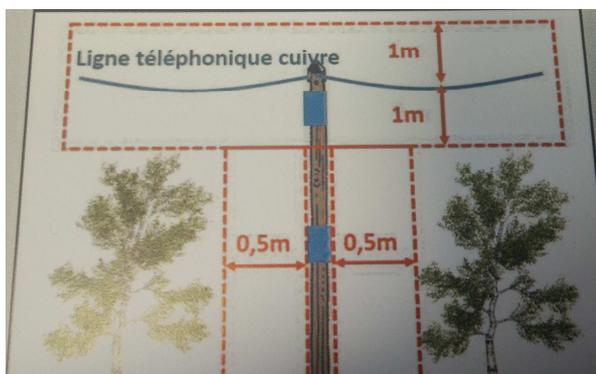
## Qui doit élaguer ?

La Loi Chassaigne du 07 Octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par Mayenne Fibre) peut procéder à l'élagage des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L.51 du code des postes et communications électroniques.

## Comment élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



## Où se renseigner ?

Pour savoir si votre terrain est concerné : contactez votre mairie.

Pour plus d'information sur le déploiement de la fibre, rendez-vous sur le site de Mayenne Fibre <http://www.mayenne-fibre.fr>

Pour bénéficier de conseils ou d'une expertise : [uip.elagage53@orange.com](mailto:uip.elagage53@orange.com)

Si vous craignez d'endommager les câbles téléphoniques lors de l'élagage : contactez l'Accueil Technique Direction Orange Ouest (mail : [gat.oe@orange.com](mailto:gat.oe@orange.com))

# Adressage en Campagne

## **L'adresse au service de l'attractivité de votre territoire**

Le Syndicat Mixte MAYENNE très Haut Débit a signé officiellement avec Orange, en novembre 2017, la délégation de service public (DSP) relative à la conception, l'établissement, le financement et l'exploitation du déploiement du réseau Très Haut Débit en Fibre Optique du département de La Mayenne. L'ambitieux objectif annoncé d'un taux de couverture réel de 100 % des locaux (soit plus de 110 000 prises) nécessite une réelle qualité de l'adressage des logements sur l'ensemble du territoire.

### **Les enjeux :**

#### **Pour les citoyens :**

Services de secours plus rapides  
Livraisons plus efficaces  
Relations facilitées avec les opérateurs de services (fibre, eau, soins à domicile...)  
Trajets optimisés

#### **Pour les collectivités et administrations :**

Recensement simplifié  
Liste électorale optimisée  
Gestion de l'état civil  
Communication améliorée

#### **Pour les entreprises :**

Accès et localisation optimisés pour les clients et fournisseurs  
Organisation des livraisons  
Amélioration des relations avec les acteurs du territoire.



Cet adressage sera réalisé prochainement par la commune. Nous nous rendrons dans chaque lieu-dit pour l'effectuer au plus juste.

# SENTIER PEDESTRE

Comme chaque année, nous faisons appel à tous les bénévoles de tous âges pour le traditionnel entretien du sentier pédestre. Nous vous proposons la date du **Samedi 12 Mai 2018.**

Apportez faucilles, tailles haies, débrousailluses, fourches.

Rendez-vous derrière la Résidence Autonomie à 9 h 30. Un apéritif vous sera offert au Bar des Forges. Merci par avance.



# PROCHAINES DATES A RETENIR

Samedi 12 Mai : Entretien du sentier pédestre

Jeudi 10 Mai : Commémoration du 8 Mai

Jeudi 17 Mai : Réunion de mi-mandat du Conseil Départemental à 20 h à Lassay-Les-Châteaux

Mardi 05 Juin : Séance bébés lecteurs organisée par les bénévoles de la Bibliothèque

Dimanche 17 Juin : Repas champêtre de l'Ecole

Samedi 30 Juin : Concours de pétanque du basket à Lassay

Dimanche 8 Juillet : Vide grenier du Comité des Fêtes

Samedi 8 Septembre : Repas des Aînés à la salle polyvalente

Dimanche 9 Septembre : Concours de pêche à « La Foutelaie » du Rallye les copains du terrier

Samedi 6 et Dimanche 7 Octobre : Fête communale du Comité des Fêtes

Samedi 10 Novembre : Soirée choucroute du Tennis de Table

